

## Nos équipes

Dans chaque lieu, l'accueil est assuré par une équipe éducative professionnelle.

### L'équipe éducative soutient et encourage...

#### La participation des enfants



Les enfants apportent leurs idées, créent et mènent leurs projets en autonomie avec le soutien des adultes.

#### Le droit à la différence



Les adultes accompagnent les enfants à l'ouverture et à la tolérance, pour que chacun et chacune trouve une vraie place.

#### Le plaisir de vivre ensemble



Les enfants se retrouvent pour partager leurs avis, se détendre et construire des activités selon leurs intérêts.

#### La confiance



La confiance des adultes dans les capacités des enfants permet de tisser de liens forts et de vivre des expériences sereinement.

→ INFORMATIONS

Service des écoles et du parascolaire  
Direction de l'enfance,  
de la jeunesse et des quartiers  
Place Chauderon 9 – 1003 Lausanne  
021 315 64 11



www.lausanne.ch/parascolaire-7-8p



Ville de Lausanne

Service des écoles  
et du parascolaire

Accueil parascolaire 7-8P  
Un espace où l'on prend son temps



## En bref...

→ L'accueil parascolaire 7-8P est un accueil en dehors des heures scolaires proposé dans les écoles avec :

- Un accompagnement par une équipe éducative professionnelle
- La vérification de la présence de l'enfant
- Un repas équilibré
- Des activités variées
- La possibilité de faire ses devoirs

## Infos pratiques

- Ouvert du lundi à vendredi, midi et après-midi selon les horaires scolaires et mercredi jusqu'à 14h00
- Uniquement sur inscription par les parents sur [www.lausanne.ch/parascolaire-7-8P](http://www.lausanne.ch/parascolaire-7-8P) →
- Repas compris dans la prestation
- Prix selon les revenus des parents



## Un espace pour...

→ Parler, se détendre, imaginer, exprimer des envies, lancer des projets, rencontrer des amies et des amis

## L'accueil parascolaire 7-8P au quotidien

### Les parents

- avertissent l'équipe en cas d'absence, par message ou téléphone
- peuvent changer de contrat pour le mois suivant

### Les enfants

- peuvent quitter l'enceinte de l'école seulement avec l'accord des parents et de l'équipe
- informent l'équipe parascolaire si leur programme scolaire change (appui, cours facultatif, conseil de délégués, etc.)
- prennent le repas au réfectoire
- peuvent faire leurs devoirs encadrés par l'équipe éducative

### L'équipe éducative

- fait confiance à la parole de l'enfant et favorise son autonomie
- doit savoir où se trouve l'enfant